



# **BILAN D'ACTIVITES**

## **A.L.T JEUNES**

**Année 2021**

## Introduction

La Maison Relais « Axel KICHENIN dit Lolo » accueille un dispositif A.L.T Jeunes depuis son implantation au Chaudron. La Halte Père Etienne Grienenberger poursuit ainsi son engagement dans l'accueil des jeunes de 18 à 25 ans, rencontrant des problématiques d'ordre familial, social, économique et sanitaire. Cette structure d'hébergement temporaire prend en compte des jeunes avec ou sans ressources financières. Le contrat de séjour est conclu pour une durée de 6 mois, renouvelable ou pas. Les jeunes admis sont orientés principalement par les missions locales.

Ces jeunes adultes bénéficient d'un studio meublé de 20 m<sup>2</sup>, pour lequel une participation financière de 50€ est demandée pour les préparer à régler un loyer lorsqu'ils deviendront des locataires.

Ceci-dit, l'association s'est positionnée pour que des jeunes sans ressources au départ puissent être hébergés pour favoriser leur inclusion et enrayer l'exclusion. Ils sont exonérés de la participation financière et du paiement des fluides énergétiques.

En 2021, l'ALT Jeunes a fonctionné correctement.

## Taux d'occupation

Bâtiments	N° Apt	Date d'entrée	Date de sortie	Nombre de nuitées	Taux d'occupation/ch
BAT 81	10	01/01/2021	21/06/2021	171	46.85
BAT 81	11			0	
BAT 83	5	01/01/2021	31/12/2021	365	100
BAT 83	6	01/01/2021	12/03/2021	70	
	6	12/03/2021	31/12/2021	294	
BAT 83	7	01/01/2021	31/12/2021	365	100
BAT 85	1	01/01/2021	19/02/2021	49	13.42
	1	19/02/2021	31/12/2021	315	86.3
BAT 85	11	01/01/2021	31/12/2021	365	100
				<b>1994</b>	<b>78.04305284</b>

**Le taux d'occupation pour l'année 2021 est de 78,04%** contre 88,72% en 2020. Les orientations et sollicitations du SIAO ont été moindres.

## L'accompagnement social réalisé

Les 7 jeunes accueillis en 2021 ont été accompagnés individuellement selon leur situation et leur projet de vie.

1. Nous avons accompagné une jeune fille dans son projet de relogement. Originnaire de Madagascar, elle est venue à la Réunion pour se former et trouver du travail.

Mère d'un enfant en bas âge, elle a souhaité se stabiliser au niveau professionnel pour trouver un logement afin de pouvoir accueillir celui-ci dans les meilleures conditions.

Nous l'avons donc aidé dans ses démarches administratives d'état civil afin qu'elle puisse faire venir son fils à La Réunion comme elle le souhaitait. L'enfant était resté à Madagascar auprès de la famille.

Autonome et sérieuse dans son processus d'inclusion, elle a rapidement été en contrat d'apprentissage « Vendeur Conseiller Commercial » et elle a obtenu un poste au sein d'une entreprise de location de voiture.

Ayant des revenus stables, une demande de PDALHPD a été instruite. Après plusieurs mois d'attente, elle a obtenu un T2 dans le parc social, sur le secteur de la Bretagne.

Un dossier de FSL avait en amont été effectué en demandant une aide pour le premier mois de loyer et les équipements de première nécessité.

2. Nous avons également accompagné un jeune qui, depuis son arrivée dans le dispositif, a été dans une bonne dynamique d'insertion professionnelle. Après avoir bénéficié du dispositif Attitudes Pro avec la Mission Locale Nord, il a obtenu un contrat en intérim. Il était employé dans un libre-service. A la fin de son intérim, il a intégré la formation « Management des Univers Marchand ». Il a toujours rêvé d'être manager.

Nous avons rencontré quelques difficultés pour le traitement des documents administratifs. En effet, pour effectuer sa demande de logement social ainsi que sa demande de CSS, nous avons besoin de son justificatif de ressources. Nous le lui avons réclamé à plusieurs reprises en nous appuyant sur le contrat d'objectifs qu'il avait signé lors de son admission, notamment sur le point suivant : mettre à jour sa situation administrative.

Ainsi, Monsieur a honoré les rendez-vous fixés par l'équipe et réglé sa participation financière ainsi que ses factures d'eau et d'électricité.

3. Nous avons aussi aidé et accompagné un jeune mahorais âgé de 21 ans qui vivait, avec son petit frère âgé de 3 ans, chez sa tante dans des conditions difficiles.

Intégrer l'ALT Jeune fut pour lui un « bol d'air » mais cela a également généré du stress chez lui car il se préoccupait beaucoup du bien-être de son jeune frère qui selon lui était mal aimé par sa tante.

A son arrivée, il lui était difficile de se poser et de réfléchir à son projet professionnel.

Il venait souvent nous parler de sa situation familiale. Sa mère et sa sœur aînée étant décédées dans un intervalle très proche, il a endossé la responsabilité de son frère. Il faisait le va et vient pour s'occuper de lui : le déposer et le récupérer à l'école, passer du temps avec lui, le protéger.

Aidés par ses frères vivant en métropole, il a ramené l'enfant à Mayotte, auprès d'un membre de la famille plus bienveillante.

De retour à La Réunion, il a intégré le RSMA. Ayant des connaissances dans le domaine de l'électricité il a bénéficié d'une formation pour asseoir ses compétences.

Il était en internat la semaine sur Saint Pierre et revenait le week-end à l'ALT tout en nous donnant des nouvelles.

Son sérieux et sa volonté de réussir son projet professionnel qui est d'ouvrir à terme une entreprise l'a emmené à compléter sa formation en métropole.

Sa détermination à prendre son frère chez lui a été un véritable moteur dans l'avancée de son projet de vie. Le lien de confiance tissé avec lui, lui a permis de se confier à l'équipe dans les moments difficiles. L'équipe a été soutenante.

Ce jeune est pétri de valeurs notamment le respect de l'autre. Cela a été confirmé lors de l'état des lieux de son logement. L'appartement était très propre.

4. Nous avons accueilli un autre jeune homme de 21 ans, orienté par la Mission locale Est. A la rue à la suite de conflits familiaux, il était hébergé ponctuellement chez des connaissances.

A son arrivée dans la structure, il n'avait pas de carte nationale d'identité. Il a fallu l'accompagner dans ses démarches administratives. Nous avons rempli ensemble le dossier mais pour le responsabiliser nous lui avons demandé de déposer sa demande en mairie, il ne l'a pas fait.

Bénéficiant d'un contrat PEC (parcours emploi compétences) qui se terminait à la fin du mois de son admission en ALT, l'association a pallier les manques de ressources en lui attribuant une aide financière adaptée et un accompagnement à la gestion budgétaire.

Cet argent était alloué pour son alimentation, les produits d'hygiène, la vêture... Il devait nous présenter des justificatifs pour vérifier la bonne destination des dépenses. Ce jeune homme a souvent utilisé cet argent à d'autres fins et nous avons dû renforcer notre accompagnement pour l'aider à prioriser ses besoins.

Au niveau professionnel, Monsieur a un diplôme en électricité. Il devait postuler sur plusieurs postes dans ce domaine. Il devait effectuer un stage dans un centre commercial mais n'est pas allé récupérer sa convention avec sa conseillère de la Mission locale.

Monsieur qui présentait un discours volontaire dans une démarche de recherche d'emploi n'a pas respecté ses engagements et a commencé à être davantage dans l'évitement de l'équipe jusqu'à ce qu'il quitte le dispositif de son plein gré sans prévenir l'équipe.

5. Il s'agit d'une jeune mahoraise de 20 ans arrivée dans le dispositif avec aucunes expériences de vie en logement autonome.

Elle était hébergée chez des amis. Autonome dans ses démarches administratives et professionnelles, elle avait besoin malgré tout d'un soutien. N'ayant jamais vécu seule, elle devait également être accompagné dans la gestion de son budget et comprendre l'importance de faire des économies en vue d'intégrer son logement.

Madame a effectué plusieurs contrats dans une enseigne d'alimentation.

L'association l'a aidé financièrement dans ses moments difficiles en lui octroyant de l'argent pour subvenir à ses besoins alimentaires, hygiéniques.

Elle a postulé dans le magasin où elle a effectué des remplacements mais n'a pas été retenu.

Elle est repartie à Mayotte et n'est pas rentrée du fait de la crise sanitaire et n'est jamais revenue à la Réunion.

6. L'accompagnement de ce jeune homme âgé de 20 ans lorsqu'il a été accueilli dans l'association en 2019, s'est poursuivi en 2021. Il a intégré plusieurs stages mais n'a pas pu se maintenir dans les entreprises à cause de son impulsivité et de sa promptitude à répliquer dès qu'une remarque lui était faite.

Nous avons pu travailler régulièrement avec lui de cette fragilité émotionnelle qui ne lui sera probablement pas favorable sur le marché de l'emploi.

Du fait de la confiance qu'il avait tissée avec l'équipe, il a pu parler de ses difficultés liées à son histoire familiale.

Nous l'avons orienté vers le CMP Duplessis et lui avons remis le numéro de « Kosé jeunes ».

Il s'en est saisi mais n'a pas souhaité continuer le suivi proposé par les professionnels du centre médico psychologique.

Il a cependant intégré une formation de médiateur assuré par le CAP (Club Accompagnement Prévention) une association de la ville de Saint Denis avec un statut d'apprenti et a obtenu son titre professionnel Agent de Médiation Information Service (AMIS).

Au cours de cette formation des points réguliers ont été faits avec sa référente pour l'aider à aller jusqu'au bout. Cette étroite collaboration a permis de dénouer des situations complexes et a permis au jeune d'obtenir une qualification.

Il a pu accéder également à un accompagnement avec un coach professionnel mais là aussi Monsieur n'a pas voulu continuer le suivi proposé.

Il est à noter que malgré ses difficultés, ce jeune homme est actif dans ses recherches d'emploi ou de formations. Il essaye toujours de trouver un moyen de travailler pour avoir des ressources financières même s'il sait que l'association l'aide.

Il a déjà intégré un service civique en EPHAD à la Croix Rouge.

7. C'est un jeune homme de 19 qui a été orienté au mois de mars par la Mission locale Est. En conflit avec sa mère, il habitait chez son père qui l'a mis à la porte.

A son arrivée Monsieur avait besoin de mettre à jour sa situation administrative. Il n'a pas de revenus. Le Directeur décide de l'accueillir et de l'exonérer de toutes charges et de lui

fournir l'aide financière nécessaire à ses besoins alimentaires, hygiéniques, de vêture, de déplacements...

En contrepartie, Monsieur devra honorer le contrat d'objectifs signé par lui, qui stipule les obligations suivantes :

- Mettre à jour sa situation administrative
- Remettre à l'équipe son attestation de CSS
- Instruire une demande de logement
- Poursuivre ses recherches professionnelles
- Honorer les rendez-vous avec l'équipe une fois par semaine
- Apporter tous les justificatifs de rendez-vous concernant les recherches d'emploi ou de formations qualifiantes

Un mois après son entrée dans le logement Monsieur, s'est fait agresser par les jeunes du quartier en raison d'un différend qui les opposait depuis longtemps.

Il a eu une grave fracture à l'avant-bras gauche et avait besoin de soins infirmiers et de rééducation pour retrouver l'usage de ce membre.

Pour ne pas l'exposer de nouveau à des représailles son père l'a réaccueilli chez lui.

À la suite du non-respect des règles de vie établies par son père, ce dernier le met de nouveau à la porte. Monsieur a intégré de nouveau son logement en ALT.

Il n'a pas respecté les engagements signés au niveau de l'association. Monsieur n'honorait pas les rendez-vous fixés par l'équipe. Il passait à l'improviste et voulait être reçu tout de suite. Il n'emmenait pas les justificatifs de recherche d'emploi ou de formations et restait très évasif sur ses démarches.

Par ailleurs nous avons pu constater qu'il n'habitait pas dans son logement. Quand l'équipe l'interpellait sur ce sujet il disait qu'il quittait le dispositif à 4 heures du matin. Finalement l'équipe le voyait très peu.

Nous avons mis un terme à son accueil après plusieurs rappels, notamment le fait d'avoir besoin du studio et d'y habiter.

## **L'ALT JEUNES FACE A LA REALITE DE TERRAIN**

Le dispositif ALT jeunes géré par l'association La Halte PEG était prévu avec la tutelle pour des jeunes en situation de rupture de logement et d'hébergement mais avec des ressources financières dues à une formation qualifiante ou un emploi. Cela implique qu'ils peuvent subvenir à leurs besoins et régler leurs factures de la vie courante.

Or, au regard des besoins territoriaux une grande majorité des jeunes accueillis sont sans ressources et ce sans que l'association ne se soit vu accroître son budget de fonctionnement. Si depuis plusieurs années, nous accueillons des jeunes sans ressources ou qui arrivent à la fin de la garantie jeunes, cela s'amplifie de façon importante et nous n'avons quasiment plus de jeunes percevant des ressources.

Vivant déjà l'exclusion du fait de leurs problématiques familiales, sociales, professionnelles, l'association fait le choix de les accueillir malgré tout, de les héberger gracieusement, de les accompagner, de leur apporter une aide financière pour leurs besoins.

A chaque fois que possible, les professionnels de l'ALT récupèrent aussi les excédents de repas du « CHRS les Jonquilles » pour les distribuer aux jeunes.

Le travail des professionnels n'est pas cantonné qu'à la mise à jour des situations administratives. L'accompagnement de proximité qui est proposé dans sa globalité favorise la création du lien de confiance avec les jeunes.

Lorsqu'ils sont en confiance, ils osent parler de leur parcours de vie, soit lors des rendez-vous fixés par l'équipe ou quand ils en sentent le besoin de façon informelle. Apparaissent alors des problématiques diverses et variées, telles qu'addiction, troubles du comportement, absence de soins...

D'où la nécessité de travailler avec des partenaires (CSAPA, CMP, PASS) pour que les jeunes puissent trouver autour d'eux l'étayage nécessaire à leur prise en charge.

A ce propos plusieurs jeunes que nous accompagnons auraient eu besoin d'être écouté et accompagner par l'infirmier de l'équipe mobile de psychiatrie dédié aux maisons relais qui est présent sur la structure toutes les semaines. Cela n'a pas pu se faire car la signature d'une convention pour l'ALT demandée lors de la réunion de concertation avec l'EPSMR n'a pas abouti.

Le dispositif ALT est une solution d'hébergement « *destiné à des hommes ou des femmes âgé(e) de 25 ans, disposant de ressources, avec un besoin d'hébergement et un besoin d'accompagnement social. La durée maximale est de 6 mois, renouvelable une fois.* (Conf. Contrat d'occupation).

Si nous nous référons à la réalité de terrain, cette définition du dispositif est depuis longtemps devenue caduque.

En effet, les jeunes majeurs qui sont orientés ont bien du mal à obtenir un travail suffisamment rémunéré qui leur permettrait d'être logés dans le parc social. Parfois, il arrive que le premier contrat de séjour ne soit pas suffisant pour résoudre les problématiques, ou que les objectifs soient partiellement atteints.

Lorsque les jeunes font des efforts d'insertion, par la recherche de formation et/ou d'emploi, qu'ils honorent à minima les rendez-vous, les objectifs fixés ensemble et que nous sentons et constatons leur volonté de se mobiliser pour s'assurer un avenir meilleur, nous faisons le choix de les maintenir, de les soutenir, de les valoriser pour qu'ils réalisent pleinement leur projet. C'est d'ailleurs dans ce contexte que nous accueillons un jeune depuis plus de deux ans maintenant, sans la moindre possibilité de le réorienter du fait d'une absence de ressources.

Pour leur inclusion, l'association pallie les manques en rallongeant leur durée de séjour par des avenants au contrat d'occupation.

A contrario, nous avons constaté que l'accompagnement en ALT peut parfois paraître contraignant au regard des jeunes qui veulent vivre leur indépendance. Le cadre posé par le contrat d'objectifs, le fait de devoir justifier des démarches de recherche d'emploi ou de

ramener des justificatifs d'achat à l'équipe lorsqu'il y a une aide financière allouée peuvent être vécus par certains comme du « flicage ».

Cela se traduit par des attitudes d'opposition qu'il nous faut travailler avec eux pour ne pas perdre le lien.

Certains de ces jeunes décident alors de quitter le dispositif de leur propre gré sans donner d'explication et sans prévenir les professionnels.

Nous pouvons dire que l'ALT est un véritable tremplin pour des jeunes anciennement à la rue qui arrivent à déployer leurs potentialités grâce au soutien des professionnels pour réaliser leur projet de vie et se stabiliser dans un logement autonome. Ils mettent à profit ce temps pour apprendre à gérer un budget puisqu'ils règlent leurs factures d'eau, d'électricité, paye une participation financière et font leurs courses eux-mêmes.

En ce qui concerne d'autres jeunes que nous avons accompagnés, ils ont des capacités mais souvent noyés sous le poids de leur histoire familiale. Ils ont finalement du mal à se saisir de ces opportunités.

Pour conclure, nous pouvons affirmer que l'ALT jeunes du Chaudron couplé à une maison relais est un atout pour les jeunes. Il fait cohabiter des jeunes majeurs avec des aînés qui ont eu un long parcours d'errance. Ce maillage de population développe l'entraide, la convivialité et la tolérance ; des valeurs dont ces jeunes ont besoin pour réfléchir et évoluer dans leur vie.